



DECISION DU MAIRE

n° 2021/86

Objet : Contrat pour l'animation d'une conférence "Opposition entre Auguste et Marc Antoine" à la Bibliothèque de Saint Mitre les Remparts

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée ;

VU la délibération n° 2016/059 du 07 juillet 2016 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Madame le Maire ;

Considérant que la Commune organise dans le cadre de sa politique culturelle des conférences thématiques ;

DECIDE

Article 1 : de conclure avec Madame Pierrette NOUET, n° SIRET 791 367 543 000 18, domiciliée « Camariguo », Chemin de l'ancienne école, 13 123 ALBARON, un contrat pour l'animation d'une conférence « Opposition entre Auguste et Marc Antoine » à la Bibliothèque municipale Charles Rostaing.

Durée : mardi 5 octobre 2021 à 18h30

Montant : 250 €

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 02 septembre 2021

Le Maire,
Vincent GOYET

